



MAIRIE
de
CURBANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le 02/05/2022

INFORMATION

UTILISATION DE L'EAU D'ASPERSION

Afin de réduire autant que possible d'une part, l'augmentation du prix de l'eau, d'autre part, les dépenses d'électricité qui correspondent à une utilisation du service d'irrigation du 01.04 au 30.09 de chaque année, comprenant des heures pleines et des heures creuses,
à compter du 15.05.2022 jusqu'au 30.09.2022,
l'utilisation de l'eau d'aspersion sera interdite de 9 heures à 17 heures. Il vous est demandé d'adapter l'arrosage en fonction de vos besoins durant la plage d'horaire autorisé.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces consignes. Si celles-ci ne l'étaient pas, les employés communaux seront chargés d'arrêter les bornes.

Nous comptons sur votre active participation pour une utilisation drastique de l'eau d'aspersion.

D'autre part, nous vous rappelons qu'il est interdit d'arroser les routes pour le non gaspillage, le bien-être et la sécurité des piétons, vélos, véhicules... Merci de bien vouloir respecter cette consigne car il a déjà été constaté depuis de début de la saison qu'elle ne l'est pas toujours.

Le Maire
Laurence ALLIX